

VOILA COMMENT ON MERITE LA COURONNE DE LA TORAH (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

La Voie À Suivre VAYÉTSÉ

446

02.12.06

11 Kislev 5767

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 42 08 25 40

Fax 01 42 08 50 85

www.hevratpinto.org

Responsable de publication

Hanania Soussan

GARDE TA LANGUE

Même si c'est totalement vrai

Il est interdit de raconter des médisances, même si c'est totalement vrai, et qu'il n'y ait aucune trace de mensonge, même si la personne n'est pas là, et même si on est certain qu'on dirait cela même en sa présence, c'est tout de même interdit. A plus forte raison si on a l'audace de lui dire en face, tu as parlé de lui, ou tu lui as fait telle ou telle chose, c'est interdit, et c'est une faute beaucoup plus grave. D'abord, parce qu'ainsi on met une haine puissante dans le cœur de la personne en question, car désormais elle va accepter cela comme totalement vrai, en se disant: «Si ce n'était pas la vérité pure, il n'aurait pas l'audace de le dire vraiment devant lui.» Et de plus, à part cela on se fait rentrer, soi-même et les deux autres, dans plusieurs interdictions explicites de la Torah.

Réouven alla au moment de la moisson du blé, il trouva des mandragores dans le champ et les apporta à sa mère Léa. Et Ra'hel dit à Léa: Donne-moi je te prie des mandragores de ton fils. Elle lui dit: Est-ce peu que tu aies pris mon mari, tu voudrais prendre aussi les mandragores de mon fils? Ra'hel lui dit: Il reposera donc avec toi cette nuit, contre les mandragores de ton fils. Ya'akov rentra des champs le soir et Léa sortit à sa rencontre et dit: Tu viendras vers moi, car je t'ai retenu pour les mandragores de mon fils. Ya'akov reposa avec elle cette nuit-là, et D. entendit Léa et elle conçut et enfanta à Ya'akov un cinquième fils.»

Rachi explique: «Au moment de la moisson du blé – pour dire la louange des fils de Ya'akov, c'était le moment de la moisson et il n'a pas volé en apportant du blé ou de l'orge, mais il a pris quelque chose qui est à tout le monde et auquel personne ne fait attention.»

C'est surprenant. Si Réouven a trouvé des mandragores dans les champs, qui étaient à tout le monde, pourquoi Ra'hel a-t-elle demandé à Léa de lui en donner? Elle aurait pu sortir elle-même dans les champs pour en ramasser comme l'avait fait Réouven, ou tout au moins aller en acheter au marché!

Si l'on dit que ces mandragores-là étaient plus importantes pour elle que la présence du tsadik à ses côtés, à laquelle elle a renoncé, pourquoi Léa a-t-elle refusé de lui donner les mandragores, avant que Ra'hel lui ait dit: «Il reposera donc avec toi cette nuit?»

Un enseignement pour les générations

On peut l'expliquer d'après les paroles de nos Sages (Tan'houma Yachan Bemidbar 6): «Quiconque ne se rend pas lui-même comme un désert ouvert à tous, ne peut pas acquérir la Torah.» C'est pourquoi Ra'hel voulait profiter de ces mandragores-là, parce qu'elles n'appartenaient à personne; afin d'enseigner aux générations à venir que l'homme ne peut pas mériter la couronne de la Torah ni engendrer les tribus saintes de D. à moins de s'y consacrer sans tenir compte de rien d'autre. C'est pourquoi elle n'est pas allée les acheter au marché, car elle voulait mériter quelque chose qui appartenait à tous. Peut-être que si elle était allée à l'endroit où Réouven les avait trouvées, elle n'en aurait plus trouvées, c'est pourquoi elle a demandé à Léa de les lui donner.

On constate que c'était l'habitude de cette tsadéket, de s'annuler elle-même pour la crainte du Ciel, pendant toute sa vie. En effet, au moment où Lavan a mis Léa à sa place, elle s'est annulée et lui a livré les signes pour qu'elle ne soit pas humiliée (Méguila 13b), et elle n'a pas dit: «Je ne veux pas donner à ma sœur les signes que ce tsadik m'a donnés.» Comme elle craignait que sa sœur soit humiliée, elle s'est annulée et lui a donné les signes, sans se demander ce qu'elle allait devenir, si elle épouserait le tsadik ou non.

C'est pourquoi Ra'hel a mérité que même les enfants de Léa soient désignés comme les siens, ainsi qu'il est dit (Yirmiya 31, 14): «Ra'hel pleure sur ses enfants.» Par son mérite, les bnei Israël exilés reviennent d'entre les nations, ainsi qu'il est dit (Yirmiya 31, 15-16): «Ainsi parle Hachem, empêche ta voix de pleurer et tes yeux d'être remplis de larmes, car il y a une récompense à son acte, parole de Hachem, ils reviendront du pays des ennemis, leur avenir a un espoir, parole de Hachem, et tes fils reviendront dans leurs frontières.» Si elle n'avait pas donné les signes à Léa, elle n'aurait jamais épousé Ya'akov, et toutes les tribus seraient nées d'elle, c'est pourquoi ils sont tous désignés comme siens, et ils sont sauvés par son mérite.

Donc quiconque dit que Ra'hel a dédaigné son mari Ya'akov

se trompe. Elle n'avait pas du tout l'intention de dédaigner la proximité du tsadik, contre les mandragores qu'elle avait prises, mais simplement de profiter de ce qui est à tout le monde, comme elle l'avait fait toute sa vie. De cette façon, ses enfants apprendraient d'elle à faire la même chose, et elle aurait le mérite que Hachem l'exaucerait et ouvrirait sa matrice.

Certes, les Sages ont dit dans le Midrach (Béréchit Rabbah 72, 3): «Parce qu'elle avait dédaigné le tsadik, elle n'a pas été enterrée avec lui»; mais comme ce qu'elle voulait c'était s'oublier totalement pour Hachem, elle a renoncé à la proximité du tsadik, et D. a fait qu'elle a été enterrée sur la route comme quelque chose de public, qui est à la disposition de tout le monde. Cela ne représente pas un châtiment, au contraire, même sa tombe correspond à sa volonté, qui se trouve respectée.

Le devoir de faire des efforts

La preuve que cela ne constituait pas du tout un châtiment, on la trouve dans les paroles du Midrach, qui dit (Pessikta Rabbati 3): Ra'hel a été enterrée selon la volonté de Hachem, qui savait que le Temple serait détruit, que ses enfants devraient partir en exil, et que quand ils prendraient la route, ils prieraient sur la tombe de Ra'hel, et qu'elle intercèderait pour eux auprès de Lui, alors Il écouterait sa prière.

Donc ce n'était pas du tout un châtiment, et de plus, le Saint béni soit-Il Lui-Même a dit à Ya'akov qu'il ne l'enterre pas à Hébron, mais sur le chemin, à un endroit où tout le monde passe, parce que sa volonté était d'être pour tous en ce monde, c'est pourquoi elle serait à la disposition de tous après sa mort aussi, et les bnei Israël pourraient prier sur sa tombe quand ils partiraient en exil. Ce que les saints Patriarches ne pourraient pas obtenir par leur prière, Ra'hel l'obtiendrait par la sienne, comme il est dit dans le Midrach.

On peut se demander, dans la mesure où ce n'était pas un châtiment du tout, pourquoi nos Sages ont dit que parce qu'elle avait négligé le tsadik elle n'était pas enterrée avec lui.

La réponse est qu'ils ne veulent pas dire qu'elle a négligé le tsadik. Mais tout homme a le devoir de faire des efforts dans tout ce qui le concerne (Midrach Téhilim 23, 3). On n'a pas le droit de ne rien faire en comptant sur un miracle. Or Ra'hel n'a pas fait d'autre effort que de compter sur les mandragores, et les Sages ont appelé cela «une négligence envers le tsadik», à son niveau de sainteté. Mais en vérité, ce n'était pas du tout une attitude d'indifférence.

Nous comprenons maintenant pourquoi Léa ne voulait pas au début donner les mandragores à Ra'hel. Elle savait que Rahel ne lui demandait ces mandragores que pour les utiliser à éveiller la miséricorde divine. Elle lui a donc dit: «Ma sœur, écoute-moi, laisse ces mandragores, si tu fais confiance à leur valeur occulte, tu ressembles à quelqu'un qui n'a pas de pain à manger et qui reste assis à la maison sans sortir. Quand on lui demande pourquoi il ne sort pas pour chercher sa subsistance, il répond: je n'ai pas besoin de faire du commerce, le Saint béni soit-Il ne m'oublie certainement pas et Il m'enverra du pain...»

Cet homme, même s'il reste assis à attendre toute la journée, le pain n'arrivera pas chez lui. Pourquoi? Parce qu'il n'a fait aucun effort. Toi aussi, a dit Léa à Ra'hel, fais quelque chose, partage la tente du tsadik.» Ra'hel lui a répondu: «Je n'en ai pas envie, mais j'ai envie de ces mandragores et de la prière.» Quand Léa a vu qu'elle s'entêtait, elle lui a donné les mandragores.

A PROPOS DE LA PARACHA

Comment Ya'akov a-t-il épousé deux sœurs?

A propos du mariage de Ya'akov avec Ra'hel et Léa, les Richonim ont expliqué chacun à sa façon comment Ya'akov les avait épousées en contradiction avec l'interdiction de la Torah d'épouser deux sœurs. [C'est une question qui est également posée à propos d'Amram qui a épousé sa tante Yokheved, et d'autres.]

Rabbi Yéhouda Rosanis zatsal s'étend longuement sur ce sujet dans son livre «Parachat Derakhim», et cite à ce propos les paroles des Richonim et des A'haronim qui ont étudié ce problème.

L'explication de base est rapportée au nom du Ramban, qui écrit que les Patriarches ont accompli toute la Torah avant qu'elle ait été donnée, mais uniquement en Erets Israël, et pas dans un pays étranger, «car les mitsvot sont des ordres du D. du pays».

A un autre endroit, le Ramban indique que Rahel est morte en Erets Israël, «et Hachem seul dirige ce qui se passe et a fait que Ra'hel meure sur le chemin à l'entrée d'Erets Israël. Par son mérite elle n'est pas morte dans un pays étranger, et par son mérite à lui il n'est pas resté en Erets Israël avec deux sœurs, or c'est elle qui avait été épousée alors qu'elle était interdite en tant que sœur.

D'ailleurs, Rabbi Eliahou Mizra'hi zatsal commente les paroles suivantes de la Guemara (Pessa'him 119b): «Le Saint béni soit-Il fera un festin aux tsadikim le jour où Sa bonté se manifesterà à la descendance d'Yitz'hak. Une fois qu'ils auront mangé et bu, on donnera à notre père Avraham une coupe de bénédiction pour dire la bénédiction, et il dira: «Je ne dirai pas la bénédiction, car c'est de moi qu'est sorti Yichmaël... On dira à Ya'akov: «Prends et dis la bénédiction», et il répondra: «Je ne dirai pas la bénédiction, car j'ai épousé deux sœurs de leur vivant, ce que la Torah devait plus tard interdire.» On en tire donc que d'après Ya'akov, c'était très légèrement répréhensible, bien qu'il ait épousé les deux sœurs en dehors d'Erets Israël!

Le livre «Nimoukei Chemouël» écrit pour répondre à cette question que bien que Ya'akov n'ait commis ainsi aucune faute, étant donné que là-bas [dans ce festin] il y a des tsadikim qui ne se sont mariés que selon les lois de la Torah, ils sont plus dignes que lui de dire la bénédiction. La preuve en est de Yéhochoua, qui refuse également de dire la bénédiction parce que «Je n'ai pas mérité de fils», ce qui n'est pas une faute, mais ce que tout le monde veut dire, c'est que seul un homme totalement intègre est digne de dire la bénédiction.

Un converti est semblable à un enfant qui vient de naître

Le Réem, Rabbi Eliahou Mizra'hi zatsal, suit une autre ligne de pensée. Avant le don de la Torah, les Patriarches ont observé toute la Torah, mais chacun devait prendre la Torah sur lui à la façon d'un converti. Or nous savons qu'«un

converti est semblable à un enfant qui vient de naître». Quand Ya'akov a épousé deux sœurs, il les a certainement converties avant de les épouser, et comme elles étaient converties elles n'étaient plus considérées comme deux sœurs, et n'étaient pas du tout interdites à Ya'akov.

[Dans l'esprit de cette logique, le 'Hatam Sofer zatsal a expliqué le fait que Ya'akov consulte ses épouses avant de s'enfuir de la maison de Lavan d'après l'ordre de Hachem. En effet, dans ces circonstances, qu'avait-il besoin de consulter ses épouses? Mais il a voulu leur faire connaître l'interdiction d'avoir deux épouses sœurs en Erets Israël, et elles lui ont répondu «Avons-nous encore une part et un héritage à la maison de notre père», c'est-à-dire «un converti est semblable à un enfant qui vient de naître», par conséquent tu auras le droit de nous garder toutes les deux même en pays de Canaan...]

Une mesure provisoire

Par ailleurs, nous trouvons dans les paroles du saint Rabbi 'Haïm ben Attar, dans «Or Ha'Haïm», qu'avant le don de la Torah, les Patriarches n'avaient l'obligation que des sept mitsvot des bnei Noa'h, mais ils recevaient une récompense pour toutes les mitsvot qu'ils prenaient sur eux, sans être punis du tout pour celles qu'ils n'observaient pas.

Cependant, le Rav souligne que là où les Patriarches voyaient quelque chose d'utile pour eux qui réussissait, comme Ya'akov qui a connu la réussite en épousant deux sœurs, alors il renonçait à la récompense qu'il aurait eue s'il avait observé cette mitsva, parce qu'il n'était pas puni de ne pas l'accomplir. Ce qu'il a fait suivait un ordre de Hachem, et il n'a pas transgressé l'interdiction d'épouser deux sœurs, c'était comme une mesure temporaire d'un prophète.

PAR ALLUSION

«Il rencontra l'endroit et y dormit car le soleil s'était couché; il prit des pierres de l'endroit et se coucha à cet endroit» (28, 11).

Le mot «endroit» est répété trois fois dans ce verset, allusion aux trois fêtes pendant lesquelles les descendants de Ya'akov monteraient à cet endroit. En effet, les Sages ont dit qu'il s'est couché au mont Moria, qui est l'endroit du Temple.

(Ba'al HaTourim)

«Il rêva, et voici une échelle dressée sur la terre dont la tête atteint le ciel» (28, 12).

Le mot soulam («échelle») a la même valeur numérique que kol («voix»), allusion au fait que la voix de la prière des justes est une échelle pour que les anges puissent monter. Il est aussi écrit à propos de Manoa'h, le père de Chimchon, que l'ange est monté dans la flamme du sacrifice, et la prière remplace les sacrifices. C'est pourquoi quand quelqu'un prie avec concentration, l'échelle est parfaite, et les prières peuvent l'utiliser pour monter au ciel.

(Ba'al HaTourim)

À LA SOURCE

«Il prit des pierres de l'endroit et les plaça sous sa tête» (28, 10).

Quelles sont ces douze pierres qui sont «des pierres de l'endroit»?

Rabbeinou Be'hayé répond à cela: Ces mêmes douze pierres que Ya'akov a prises étaient des pierres de l'autel sur lequel Avraham avait lié Yitz'hak son fils unique pour faire la volonté de Hachem.

Ya'akov a pris douze pierres, en allusion aux douze tribus qui allaient sortir de lui, et toutes sont devenues une seule pierre, ainsi qu'il est dit plus loin «il prit la pierre qu'il avait mise sous sa tête», en allusion au fait qu'elles deviendraient un seul peuple, ainsi qu'il est dit «qui est comme toi Israël, un peuple unique sur la terre.»

«Voici que des anges de D. y montent et y descendent» (28, 12).

Rabbi Yéhouda Berdugo zatsal de Meknès pose la question: Apparemment, il aurait fallu écrire en accord avec les déplacements des anges: ils descendent d'abord et ensuite ils montent. Pourquoi donc le verset adopte-t-il l'ordre inverse: «y montent et y descendent»?

Il explique dans son livre «Maïm Amoukim» que nos Sages ont dit (Avot 4, 11): «Celui qui fait une mitsva acquiert un défenseur.» Ce défenseur, un bon ange, monte pour justifier la personne. Ensuite, il descend pour défendre cette personne qui a fait la mitsva. C'est pourquoi le verset dit à juste titre «y montent et y descendent», car c'est effectivement l'ordre, ils montent pour justifier puis descendent pour défendre.

«Si je reviens en paix (béchalom) vers la maison de mon père» (28, 21).

C'est étonnant: Comment Ya'akov utilise-t-il l'expression «béchalom», alors que nous apprenons dans le traité Berakhot (64a) que «Celui qui se sépare du mort lui dit: «lekh béchalom» («va en paix»), et celui qui se sépare d'un vivant lui dit: «lekh léchalom». Par conséquent, Ya'akov aurait dû demander dans sa prière: si je reviens en paix, léchalom?

«Kohélet Yitz'hak» écrit que la différence entre béchalom et léchalom est que léchalom montre qu'on ne cesse de s'élever dans son chalom, qui est la chelemout, la perfection, et on ajoute de la perfection à sa perfection, ce qui n'est pas le cas pour l'expression béchalom, qui désigne la perfection qu'on a effectivement. C'est pourquoi celui qui se sépare du mort, lequel ne peut plus ajouter de la perfection à sa perfection, lui dit «lekh béchalom», mais pour le vivant, cette expression risque d'être interprétée comme une malédiction.

Or Ya'akov, qui était en chemin pour aller chez Lavan l'idolâtre, craignait de ne pas pouvoir se préserver de sa

mauvaise influence. Il se disait: J'espère seulement pouvoir revenir «béchalom», c'est-à-dire sans être descendu de niveau, et sans qu'il manque à ma Torah et à ma pureté. Mais en réalité, ajouter là-bas de la perfection et de la sainteté, cela Ya'akov ne l'espérait pas, c'est pourquoi il a adopté l'expression béchalom.

«Je travaillerai pour toi pendant sept ans pour Ra'hel ta fille la plus jeune» (29, 18).

«Sept ans» et non six, pour que Lavan ne prétende pas qu'il était chez lui comme un «esclave hébreu», qui, selon la halakhah, doit travailler pendant six ans et sortir la septième année gratuitement ; si son maître lui donne une épouse et qu'elle lui donne des enfants, la femme et les enfants appartiendront au maître et lui sortira tout seul.

C'est pourquoi, écrit Rabbi Chalom HaCohen zatsal de Tunis dans son livre «Nahar Chalom», Ya'akov craignait de dire à Lavan qu'il travaillerait pour lui pendant six ans, pour ne pas être considéré comme un «serviteur hébreu», auquel cas sa femme et ses enfants appartiendraient au maître, car il voulait travailler pour lui en échange de Ra'hel sa plus jeune fille. Il a donc voulu travailler sept ans, car à moins de cela Lavan n'aurait pas accepté.

A LA LUMIERE DE LA PARACHAH

Extrait de l'enseignement du gaon et tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

QUAND EST-CE QUE L'HOMME AMÉLIORE SA CONDUITE?

«Je pourrais vous faire du mal... pourquoi as-tu volé mes dieux?» (31, 30).

Plus haut, il est dit (Béréchit 31, 24): «D. vint trouver Lavan l'Araméen dans un rêve et il lui dit: «Prends garde de parler avec Ya'akov ni en bien ni en mal». Par conséquent, comment Lavan n'a-t-il pas obéi aux paroles de Hachem et a-t-il parlé à Ya'akov en mal en disant qu'il avait la possibilité de lui faire du mal? Il lui a parlé durement et lui a dit: «Pourquoi as-tu volé mes dieux?» On peut comprendre de là que quiconque ne travaille pas à améliorer son caractère, même si Hachem Lui-Même Se révèle à lui et lui dit «Change de conduite», il ne le fait pas. Quand est-ce qu'il change? Quand il travaille sur lui-même. C'est pourquoi Lavan n'a rien appris de Ya'akov pendant toutes les années où il était chez lui: il a durci sa nuque, n'a pas brisé sa nature et n'a pas travaillé sur lui-même. Bien qu'il ait craint Hachem, cette crainte ne lui a servi à rien, et il a dit à Ya'akov «Je pourrais vous faire du mal».

Et bien qu'il n'en ait pas fait, D. lui a dit «Prends garde de parler avec Ya'akov ni en bien ni en mal», parce que sa peur n'était pas vraiment profonde et était seulement transitoire.

TES YEUX VERRONT TES MAITRES

LE GAON RABBI MATITYAHOU GARDJI ZATSAL

Parmi les personnalités extraordinaires qui ont illuminé les cieux du judaïsme d'Afghanistan, Rabbi Matityahou Gardji zatsal, qui était Rav et décisionnaire, brille d'un éclat tout particulier. Il enseignait la Torah et dirigeait la communauté juive de la ville de Harat en Afghanistan.

Rabbi Matityahou Gardji zatsal est né du tsadik Rabbi Mordekhai Gardji zatsal, qui était l'une des personnalités importantes de la ville de Machad en Iran. Il y était 'hazan et dirigeait la communauté. Rabbi Matityahou Gardji a reçu l'essentiel de son éducation en Torah dans le grand Beit HaMidrach qui avait été fondé par des personnes riches de la communauté pour des jeunes gens qui désiraient étudier la Torah. Là il gravit les échelons de la Torah et de la crainte du Ciel et se mit à s'épanouir et à devenir un véritable gaon. Alors qu'il était encore jeune, il reçut une semikha qui l'autorisait à prendre des décisions halakhiques pour le public. Il émerveillait tous les sages par l'acuité de son intelligence et la profondeur de sa droiture, et il était particulièrement estimé par tous les rabbanim qui avaient un poste important.

Malgré sa jeunesse et sa grande humilité, Rabbi Matityahou prit sur lui de nombreuses tâches pour assurer les bases de la vie de la Torah dans la communauté. Comme il était conscient de la valeur de sa mission, il y veillait de toutes ses forces, en surveillant ce qui se passait dans sa communauté afin qu'y règnent la justice et la droiture. En cas de besoin, il savait également châtier et critiquer des actes répréhensibles, même s'ils étaient commis par des gens de peu.

Dans la vie ordinaire de la communauté et ses préoccupations quotidiennes, ses membres, du plus petit au plus grand, demandaient l'avis de Rabbi Matityahou. C'est lui qui réglait toutes les affaires de la communauté. Naturellement, les autorités et les dirigeants de la ville reconnaissaient également l'autorité spirituelle des sages juifs et leur justice basée sur la vérité et la paix, et il leur arrivait de prendre conseil d'eux dans des affaires de justice.

Les anciens de la communauté racontent une histoire merveilleuse qui est arrivée à Rabbi Matityahou Gardji, où ils ont vu de leurs propres yeux la grandeur de leur Rav vénéré et la force de sa foi et de sa confiance en Hachem. Voici ce qui s'était passé:

Au début de la fête de Soukot, les dirigeants de la communauté avaient engagé le serviteur de l'un des habitants non-juifs de la ville pour qu'il aille dans les villages de la région et veille à distribuer tout ce qu'il fallait pour les quatre espèces.

Celui-ci partit effectivement pour accomplir sa tâche, mais à l'étonnement général, il ne revint pas. En ne le voyant pas revenir, ni le lendemain ni le surlendemain, les juifs supposèrent qu'il avait été fait prisonnier par des brigands en chemin ou qu'il lui était arrivé un autre malheur.

Son maître n'espérait déjà plus le revoir, et il s'adressa aux dirigeants de la communauté juive en demandant un dédommagement atteignant une somme énorme, que les gens de la communauté ne possédaient évidemment pas.

Le refus de la communauté de payer un dédommagement pour la disparition du serviteur conduisit le demandeur à les menacer de les assigner en justice s'ils ne payaient pas la totalité de la somme avant telle date qu'il désigna. Les dirigeants de la communauté, de leur côté, voulurent lui proposer un compromis pour l'inciter à renoncer à une partie de ses exigences si élevées. Pour cela, ils

avaient besoin de l'accord du Grand Rabbin, Rabbi Matityahou Gardji, pour que lui aussi les soutienne, et valide la proposition de compromis qui avait été proposée entre les parties.

A la surprise de tous les dirigeants de la communauté, Rabbi Matityahou repoussa leur proposition sans leur donner la raison de son refus absolu. Ils lui expliquèrent la gravité de la situation: ils risquaient d'aller devant le tribunal, et avec une plainte grave, qui pouvait causer un grand dommage à la communauté juive. Mais Rabbi Matityahou resta ferme et les repoussa avec deux mots: «Hachem aura pitié...»

Au jour fixé pour le procès, tous les dirigeants de la communauté se rendirent chez le gouverneur avec à leur tête Rabbi Matityahou, qui répétait avec une confiance en D. manifeste les mots «Hachem aura pitié».

Quand tout le monde rentra dans la salle du tribunal, le gouverneur ordonna à l'accusateur de présenter sa cause. Il vint à la barre et se mit à raconter qu'il avait un esclave, Untel fils d'Untel, et que les dirigeants de la communauté l'avaient engagé pour leurs besoins, pour qu'il aille dans les villages des environs fournir aux membres de la communauté ce qu'il leur fallait pour les quatre espèces. Et comme l'esclave avait disparu alors qu'il était sous leur responsabilité, il leur demandait une réparation financière.

Quand l'accusateur termina ce qu'il avait à dire, le gouverneur lui ordonna de raconter une deuxième fois les détails de son accusation dans leur intégralité. Il répéta ses paroles, qu'il avait un esclave Untel fils d'Untel, et les dirigeants de la communauté l'avaient engagé, etc.

Quand il eut terminé d'exposer son accusation pour la deuxième fois, à l'étonnement général, le gouverneur lui ordonna de recommencer une troisième fois. L'accusateur fut obligé de raconter de nouveau au juge qu'il avait un esclave Untel fils d'Untel. Mais cette fois-ci, quand il prononça le mot «esclave», le gouverneur le reprit avec colère: «Qu'est-ce que vous avez dit? Esclave?»

Un musulman serait esclave? Comment osez-vous appeler un musulman un esclave?»

Avec une grande colère, le gouverneur ordonna de chasser de devant lui l'accusateur couvert de honte, qui avait osé dans son insolence appeler un musulman «esclave». Quant aux dirigeants de la communauté, qui étaient stupéfaits de ce spectacle étonnant, il les laissa aller en paix...

Alors, ils comprirent la signification profonde des mots «Hachem aura pitié», que leur Rav avait prononcés pendant toute l'histoire. Ils comprirent que ces mots-là renfermaient en eux tout un monde, la pureté du jugement d'un homme de Torah et une preuve qui n'est révélée qu'à ceux qui s'élèvent dans la confiance en D. et s'abaissent devant Lui en toute vérité.

A la fin de sa vie, Rabbi Matityahou mérita de réaliser son désir de s'installer en Erets Israël, dans la ville sainte de Jérusalem. Là aussi, il fut très mêlé à la vie de Torah tout en investissant des forces énormes dans l'éducation des enfants d'Israël pour la Torah et les mitsvot, sans compter une activité très variée de tsedaka et de générosité à l'intérieur de la communauté.

Sa vie merveilleuse se termina le 14 Kislev 5670. Que sa mémoire soit bénie.